

Paris collectifs sportifs—Loi

Voilà certaines façons de corriger le problème actuel, que ce soit à titre permanent pour la condition physique et le sport amateur ou, plus spécifiquement, comme le déclare la motion n° 3, pour le financement des jeux olympiques de Calgary.

Pour terminer, monsieur le Président, je voudrais simplement répéter mon opposition totale à tout type de loterie ou de paris collectifs. C'est dégradant, et certainement bien éloigné de l'esprit des sports et des jeux olympiques. Si j'avais plus de temps, je pourrais expliquer les nombreuses possibilités dont dispose le Parlement et le gouvernement pour aider les arts et le sport amateur.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je m'efforcerai d'être bref, mais je ne peux m'empêcher de m'engager d'une certaine façon dans ce débat. Il est important parce qu'il porte sur l'une des principales activités du pays: celui des jeux olympiques. Je ne puis m'empêcher de penser qu'il n'y a pas très longtemps, un ministre d'en face est intervenu pour dire aux députés de notre parti que les paris sportifs proposés faisaient appel à certaines compétences personnelles. Je ne peux me souvenir exactement des termes qu'il a employés, mais ce qu'il voulait nous dire, c'est que pour gagner, il faut avoir certaines aptitudes particulières.

M. Mayer: Si cela vient des libéraux, il est inutile d'avoir des aptitudes particulières.

M. Fulton: Permettez-moi de dire clairement que ce projet de loi me paraît tout à fait immoral et déplacé. Je suis convaincu que tous les députés de notre parti et, je l'espère, quelques-uns d'en face, se prononceront contre cette mesure. Il est tout à fait anormal de faire un tel mélange entre les jeux d'athlétisme dont il est question et qui, eux, font appel à des compétences particulières—il faut toute une vie pour se préparer à devenir un athlète olympique—et le genre d'ambiance à la Las Vegas qu'évoquent les dispositions du projet de loi à l'étude.

J'aimerais dire un mot de l'article 21 auquel tous les députés devraient, selon moi, réfléchir et qu'ils devraient approuver; selon cet article, ce serait le vérificateur général qui examinerait chaque année les comptes de la Société. Si le gouvernement juge à propos d'adopter tel quel le projet de loi, c'est la majorité qui devra en assumer la responsabilité morale, car la majorité des Canadiens estiment comme moi que ce n'est pas une mesure opportune en ce qui concerne les Jeux olympiques ou quoi que ce soit d'autre.

Par dessus tout, il est inadmissible que des députés ministériels se prononcent contre cette vérification annuelle. A mon avis, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), lui qui a passé tant de temps à bavarder derrière les rideaux, devrait prendre la parole à la Chambre et expliquer pourquoi le gouvernement tient tant à faire adopter ce projet de loi, quand la société Consolidated Computers, pour n'en nommer qu'une, a essuyé une perte de 125 millions de dollars. Le gouvernement cherche à nous convaincre, et les autres Canadiens avec nous, qu'il fait preuve de pondération lorsqu'il établit les sociétés de la Couronne. Mais nous savons tous qu'il n'est pas même capable de s'occuper d'ordinateurs; pourtant, ces paris sportifs vont faire appel à des ordinateurs. Par conséquent, nous avons de bonnes raisons de craindre que les ordinateurs ne nous fassent perdre encore 100 millions de dollars au moins.

● (1630)

Par ailleurs, ainsi que d'autres députés l'ont mentionné, combien d'argent faudra-t-il consacrer à la publicité? Peut-être 1 million, 5 millions, voire 10 millions de dollars? Il importe au plus haut point que les députés le sachent grâce au vérificateur général qui est en mesure de fouiller dans les livres pour y découvrir à quelles fins l'argent aura vraiment servi et communiquer tous ces détails à la Chambre.

De toute évidence, nous n'acceptons pas ce projet de loi de ce côté-ci de la Chambre, mais nous insistons, d'autre part, sur un principe des plus essentiels. Le gouvernement se doit de nous dire, par l'intermédiaire du ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) ou de l'un ou l'autre des ministériels qui sont ici ce soir, pourquoi cet amendement ne lui semble pas acceptable. Pourquoi ne devrait-il pas y avoir de vérification comptable? Les Canadiens n'ont-ils pas droit de savoir pourquoi une fraction seulement des recettes, 10 ou 15 p. 100, servira aux fins proposées, c'est-à-dire au financement des Jeux olympiques de Calgary et des activités connexes, la formation ou le transport des athlètes et de leurs entraîneurs, et que sais-je encore? Ce Parlement abandonne peu à peu ses responsabilités.

Les députés du gouvernement s'apprentent à voter contre un amendement qui rallierait l'appui de n'importe quel Canadien à qui on demanderait, après lui avoir expliqué que le projet de loi C-95 concerne les paris sportifs, peu importe qu'il soit favorable ou non à cette mesure, s'il est d'avis qu'une vérification comptable s'impose et qu'elle soit effectuée selon le mécanisme que le Parlement canadien approuve, c'est-à-dire par le vérificateur général. Je suis persuadé que tous les Canadiens seraient d'accord là-dessus.

On a abordé à maintes reprises un autre aspect de la question, sur lequel j'invite les ministériels à réfléchir un peu, à savoir d'où viendra l'argent. Il est bien facile d'installer des panneaux publicitaires et de dire: «Nous organisons des paris sportifs afin de recueillir des fonds pour nos sportifs, pour financer les Jeux olympiques de Calgary et pour d'autres fins.» Les députés à ma droite nous ont cependant fait remarquer que, d'après les études menées non seulement au Canada, mais aussi au Japon et ailleurs dans le monde où il y a des loteries et des jeux de ce genre, la plus grande partie de l'argent vient de pauvres qui espèrent que le hasard leur permettra de sortir de leur misère. Ils rêvent de gagner un million ou \$500,000 ou \$100,000. Nous savons tous que la vie n'est pas faite ainsi. Le député qui a eu la parole avant moi a dit qu'on avait plus de chances d'être foudroyé en faisant de la bicyclette...

M. Mayer: Deux fois!

M. Fulton: ... deux fois plus de chances d'être frappé par la foudre en faisant de la bicyclette dans les Prairies ou, quant à cela, en se tenant debout ici à la Chambre que de gagner un million de dollars à Loto Canada. J'exhorte un des ministériels à se lever dès maintenant et à nous dire pourquoi le vérificateur général du Canada ne devrait pas faire un examen annuel des paris collectifs, comme le prévoit l'amendement que nous avons proposé à l'article 21 du projet de loi C-95. Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement s'oppose à cet amendement.